

Rapport du Président

Séance publique
du vendredi 14 mars 2025
N° CD-2025-2-8-1
N° applicatif 11766

8^{ème} Commission

Commission Efficacité et sobriété financière

Direction

Direction des finances

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET D'ENGAGEMENT DU BUDGET PRIMITIF 2025

Résumé : Le présent rapport a pour objet de soumettre à l'approbation de l'Assemblée de la Collectivité européenne d'Alsace un état des autorisations de programme (AP) et des autorisations d'engagement (AE) 2025.

Concernant les AP et AE votées au cours des budgets précédents, l'encours est ajusté et augmente globalement de +81,5 M€ en investissement et de +40,7 M€ en fonctionnement pour le budget principal. Il diminue de -0,4 M€ en investissement pour le budget annexe du Parc Erstein et il augmente de +6,9 M€ en investissement pour le budget annexe du SPVBR.

La procédure des autorisations de programme (AP) et de crédits de paiement (CP) en investissement est une dérogation au principe de l'annualité budgétaire qui permet :

- d'améliorer la visibilité financière des engagements financiers de la collectivité à moyen terme,
- d'avoir une vision sur plusieurs exercices des priorités politiques de la collectivité,
- de chercher à limiter les inscriptions budgétaires de l'année à un niveau proche des consommations prévues afin d'améliorer les taux de réalisation.

La gestion pluriannuelle des crédits par le biais des autorisations d'engagement (AE) est également réservée aux dépenses de fonctionnement résultant de conventions, de délibérations ou de décisions au titre desquelles la Collectivité européenne d'Alsace s'engage au-delà d'un exercice budgétaire.

Ces éléments financiers à caractère pluriannuel constituent des marqueurs forts des engagements de la Collectivité européenne d'Alsace en faveur des Alsaciens. Ils sont formalisés selon la segmentation stratégique définie dans le règlement budgétaire et financier de la collectivité.

L'article R 3312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les AP ou AE et leurs révisions éventuelles soient présentées par le Président et qu'elles soient votées par l'Assemblée délibérante, par délibération distincte, lors de l'adoption du budget de l'exercice ou des décisions modificatives.

Le présent rapport présente l'état des encours et enveloppes nouvelles d'AP du budget principal de la Collectivité européenne d'Alsace, du budget annexe du Parc Erstein et du

budget annexe du SPVBR (I) ainsi que l'état des encours et enveloppes nouvelles d'AE (II) proposées au vote dans le cadre de l'adoption du budget primitif 2025.

I. Etat des AP de dépenses

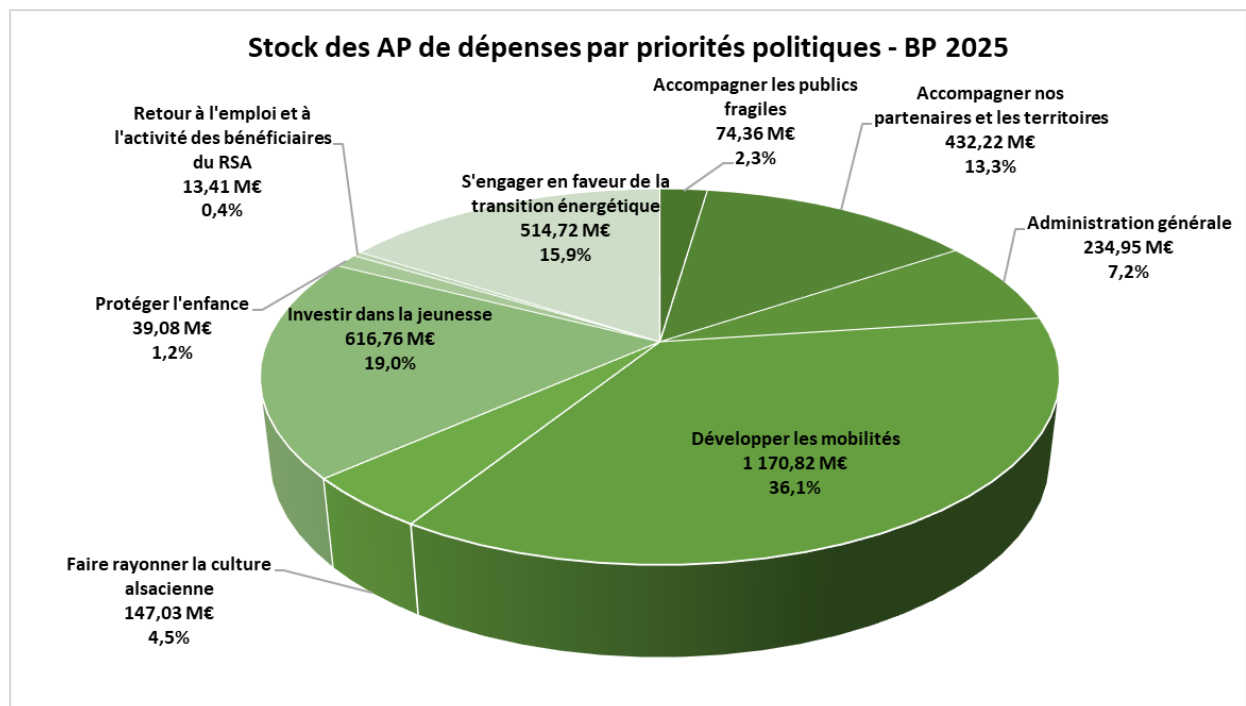
En dépenses, le montant global d'autorisation de programme (AP) restant à financer est de 1 747,2 M€.

Au BP 2025, le montant des AP de dépenses est ajusté de +81,5 M€, dont 293,2 M€ de CP prévus pour l'année 2025.

Les principaux mouvements d'AP effectués dans le cadre du BP pour 2025 sont les suivants :

- L'entrée de nouvelles AP pour +107,6 M€ dont :
 - o +61,3 M€ pour l'entretien et l'exploitation des routes ;
 - o +33,4 M€ de subventions d'investissements pour les EHPAD (réajustement technique) ;
 - o +5,5 M€ pour l'acquisition d'un immeuble à Mulhouse, afin de regrouper les services sociaux ;
 - o +1,2 M€ pour la création de nouvelles places d'urgence pour la protection de l'enfance.

- L'ajustement d'AP existantes pour -26,1 M€ dont :
 - o +11,3 M€ au titre de la sécurisation du barrage de la Lauch ;
 - o +6,1 M€ au titre des travaux neufs des routes ;
 - o +1,8 M€ pour le canal de la Bruche ;
 - o -37,5 M€ au titre des subventions d'investissements pour les EHPAD (réajustement technique).



S'agissant du budget annexe du parc Erstein et du SPVBR, le mouvement d'AP de dépenses en investissement est le suivant :

Politique	Volumétrie d'AP à voter	AP diminuées	AP augmentées ou nouvelles
Budget annexe Parc Erstein	- 412 560,53 €	- 852 060,53 €	439 500,00 €
Budget annexe SPVBR	6 854 075,00 €	- €	6 854 075,00 €

La répartition par opération de ces AP en dépenses figure à l'annexe 1 jointe au présent rapport.

II. Etat des AE de dépenses

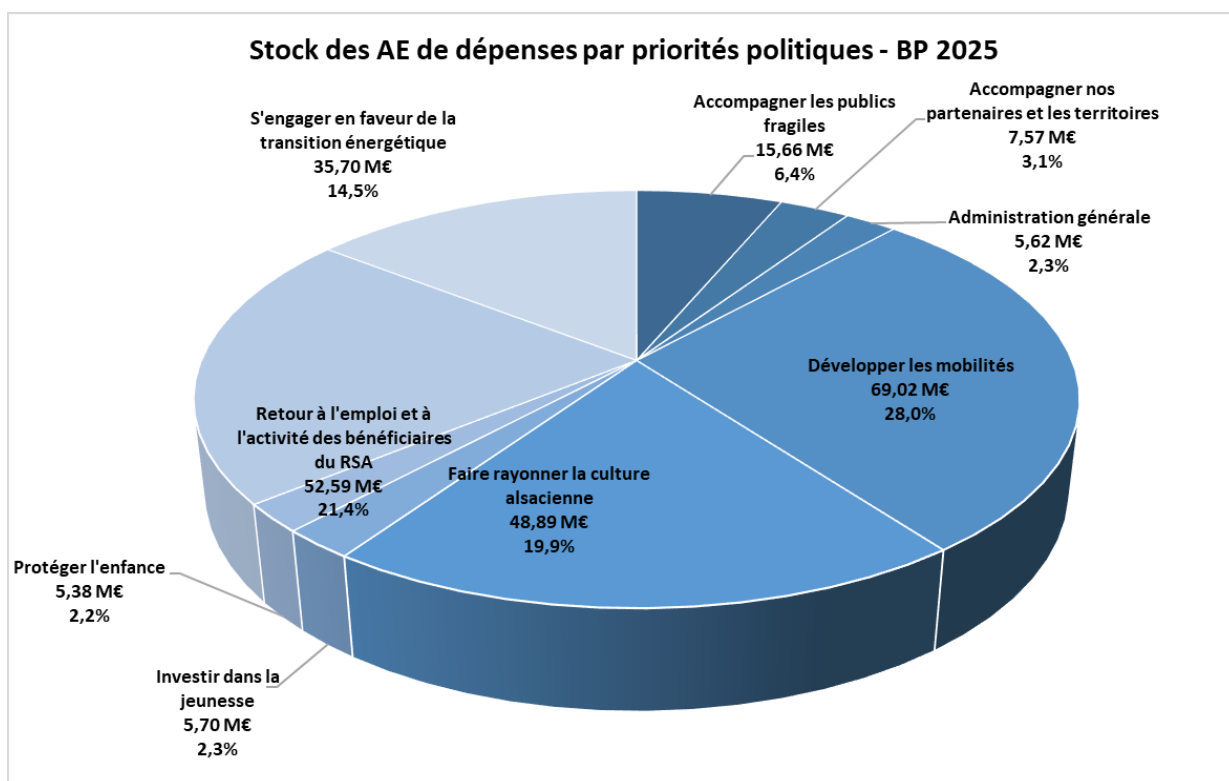
En dépenses, le montant global d'autorisation d'engagement (AE) restant à financer est de 151,9 M€.

Au BP 2025, le montant des AE de dépenses est ajusté de +40,7 M€, dont 30,1 M€ de CP prévus pour l'année 2025.

Les principaux mouvements d'AE effectués dans le cadre du BP pour 2025 sont les suivants :

- L'entrée de nouvelles AE pour +30,1 M€ dont :
 - o +18,6 M€ au titre des aides à la pierre ;
 - o +7,2 M€ pour la viabilité hivernale;
 - o +1,7 M€ au titre de la formation ;
 - o +1 M€ au titre des participations dans les centres de planification ou d'éducation familiale (CPEF) délégués.

- L'ajustement d'AE existantes pour +10,6 M€ dont :
 - o +15,9 M€ au titre de la mise en place du projet de taxation poids lourds ;
 - o -2 M€ pour le bilinguisme ;
 - o -1,3 M€ au titre du Fonds social européen (FSE).



La répartition par opération de ces AE en dépenses figure à l'annexe 2 jointe au présent rapport.

Au vu de ce qui précède, je vous propose de :

- D'arrêter le volume des AP à ouvrir ou à augmenter au BP 2025 à 142 394 687,37 € en dépenses d'investissement,
- D'arrêter le volume des AP à diminuer au BP 2025 du budget principal à - 60 911 948,91 € en dépenses d'investissement,
- D'arrêter le volume des AP à ouvrir ou augmenter au BP 2025 du budget annexe du Parc Erstein à 439 500 € en dépenses d'investissement,
- D'arrêter le volume des AP à diminuer au BP 2025 du budget annexe du Parc Erstein à - 852 060,53 € en dépenses d'investissement,
- D'arrêter le volume des AP à ouvrir ou augmenter au BP 2025 du budget annexe du SPVBR à 6 854 075 € en dépenses d'investissement,
- D'arrêter le volume des AE à ouvrir ou à augmenter au BP 2025 à 46 121 565,47 € en dépenses de fonctionnement,
- D'arrêter le volume des AE à diminuer au BP 2025 à - 5 425 774,47 € en dépenses de fonctionnement,
- D'approuver les modifications d'échéanciers de crédits de paiement liés aux AP et AE telles que figurant dans les annexes 1 et 2 au présent rapport.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.